

APPEL A PROJETS 2026

« Événements Extrêmes »

Défi Clé MarinOc - Mer et Littoral

Cahier des charges

1. Objectif et périmètre des propositions

Lancée à l'initiative de la Région Occitanie, la démarche des Défis Clés regroupe 16 programmes de recherche qui interviennent sur des domaines stratégiques d'avenir. Véritable levier d'excellence régionale, ce programme inédit et ambitieux positionne la recherche au cœur des enjeux stratégiques de rayonnement, d'attractivité et d'innovation. Le **Défi Clé MarinOc - Mobilisation pour la transition écologique et la résilience des écosystèmes marins et littoraux en Occitanie** - vise à structurer la recherche interdisciplinaire en Occitanie sur les grands enjeux marins et littoraux de la Région. L'établissement porteur de MarinOc est l'Université de Montpellier, et les partenaires institutionnels sont les tutelles listées en fin de document.

Le présent appel à projets (AAP) a pour objectif principal de **renforcer les coopérations** entre laboratoires en région afin de produire de nouvelles connaissances scientifiques. Il vise également à encourager le développement de collaborations avec les institutions, les collectivités et les acteurs socio-économiques en vue de **produire des connaissances partagées** au service de l'adaptation des territoires côtiers, de la préservation des écosystèmes et la gestion des risques liés au changement climatique.

Le programme 2026-2029 s'appuie sur trois axes de recherche élaborés en concertation avec la communauté scientifique régionale et focalisés sur la compréhension, l'anticipation et l'accompagnement des processus de conservation et d'adaptation des socio-écosystèmes littoraux et marins face à **l'intensification des événements extrêmes/exceptionnels, définis comme des phénomènes d'origine naturel ou anthropique**, particulièrement **intenses et occasionnels** entraînant des impacts majeurs sur les socio-écosystèmes (par ex : tempête, submersion marine, canicule marine, pollution aigüe, proliférations biologiques, surtourisme, ...) :

- Axe 1 : Caractérisation de l'intensification des événements extrêmes ;
- Axe 2 : Analyse des impacts et amélioration de la prédictibilité ;
- Axe 3 : Comportements, gouvernance et politiques d'adaptation.

Ces axes de recherche et le périmètre scientifique de MarinOc sont décrits dans la feuille de route de MarinOc fournie en annexe 1.

Pour répondre à ces axes de recherche, les projets pourront se positionner sur l'un des deux volets de l'appel à projets :

- Volet 1 « Projet de recherche »
- Volet 2 « Développement technologique »

2. Critères d'éligibilité des projets

Les propositions devront être portées par un·e responsable scientifique qui sera l'interlocuteur·trice de MarinOc dans une unité de recherche, dite porteuse. Les consortiums devront inclure des unités de recherche (porteuse et co-porteuses) relevant de MarinOc d'au moins deux des pôles géographiques suivants :

- Nîmes / Montpellier / Alès / Sète
- Perpignan / Banyuls
- Toulouse

Les projets seront évalués sur l'implication de partenaires de ces 3 pôles dans le consortium (critère C4 défini au paragraphe 3.d.), les partenariats régionaux sont à privilégier.

Pour chaque unité de recherche co-porteuse, un·e co-responsable scientifique devra aussi être identifié·e. Une personne responsable ou co-responsable scientifique d'un projet ne pourra pas être responsable ou co-responsable scientifique d'autres projets de cet AAP, mais pourra être participante. Les scientifiques membres du Bureau de MarinOc ne pourront pas être porteur du projet, mais pourront y participer. Pour chaque projet, l'implication du/de la responsable scientifique est attendue à au moins 25 % de son temps de travail. Le projet doit être un projet original qui n'est pas financé par ailleurs.

Les UAR pourront répondre à l'appel à projet en tant qu'unités porteuses dans le volet 2 « Développement technologique » ou contribuer en tant que membre du consortium (éligible au financement) dans le volet 1 « projet de recherche ».

Des partenaires extérieurs relevant des secteurs académiques ou non-académiques peuvent être impliqués. Aucun financement ne sera attribué directement à ces partenaires.

Les rôles des différentes entités participant aux projets sont détaillés en annexe 2.

3. Modalités de candidature et de sélection des projets

a. Procédure générale

La procédure comporte **i) une phase de candidature**, lors de laquelle les consortiums sont appelés à renseigner le [formulaire de candidature](#), et à soumettre leur projet dans un délais d'environ trois mois, et **ii) une phase de sélection** par un comité constitué des membres du Bureau de MarinOc et d'experts indépendants.

b. Soumission du projet

Les propositions de projets doivent être transmises à l'adresse

deficle-marinoc-bureau@umontpellier.fr

avant le **1^{er} novembre 2026 à 23h59** (heure de Paris).

Elles seront rédigées en français ou en anglais, signées par les directeur-trice-s des unités de recherche impliquées, et transmises sous forme de deux documents identiques (formats word et pdf ; 15 pages maximum).

c. Sélection

Les projets soumis seront évalués par un comité de sélection, constitué des membres du Bureau de MarinOc et d'experts indépendants choisis par MarinOc, exempts de tout conflit d'intérêt. Les personnes impliquées dans le comité de sélection n'évalueront pas de projets portés par leur unité de recherche.

d. Critères de sélection

Lors de l'évaluation, un score sur 30 points sera attribué à chaque projet. Les évaluateurs du comité de sélection devront fonder leur analyse des projets sur les critères suivants :

- C1 (6 points) : Adéquation avec les thématiques des axes prioritaires ;
- C2 (6 points) : Interdisciplinarité élargie, avec une articulation claire entre disciplines (sciences humaines et sociale, sciences naturelles, ingénierie, ...) ;
- C3 (6 points) : Caractère original, tant dans les méthodes que dans les questions posées ;
- C4 (4 points) : Intégration dans le projet de consortium d'au moins deux unités de recherche, situées dans au moins deux des trois pôles régionaux (Montpellier/Nîmes/Alès/Sète, Toulouse, Perpignan/Banyuls). 2 points : deux pôles, 4 points : les trois pôles. Les projets qui ne répondent pas à ce critère seront non éligibles ;
- C5 (4 points) : Projets faisant émerger de nouvelles collaborations.
- C6 (4 points) : Faisabilité budgétaire et temporelle, sur la durée de mise en œuvre prévue (3 ans maximum) ;

e. Calendrier

L'appel à projet MarinOc 2026 se déroulera selon le calendrier suivant :

- **Lancement de l'AAP : 23 juillet 2026**
- **Soumission des projets : 1^{er} novembre 2026 à 23h59 (heure de Paris)**
- **Retour sur l'éligibilité des projets soumis : 15 novembre 2026**
- **Résultats de sélection : 15 janvier 2027**
- **Démarrage des projets : mars/avril 2027**
- **Bilan final : 31 mars 2030**

La période 2027-2030 sera marquée par deux événements auxquels les partenaires des projets seront conviés et présenteront leurs activités et leurs résultats :

- Séminaire à mi-parcours (2027 - 2028)
- Séminaire de restitution (printemps 2030)

4. Financement

a. Portée du financement

MarinOc souhaite soutenir un nombre restreint (5 à 10 maximum) de projets qui devront être finalisés pour le 31 mars 2030, et ne pourront pas excéder un montant maximum de 200 K€ par projet. Le montant effectivement attribué au projet sera apprécié par le comité de sélection, au regard notamment du nombre de projets retenus. Les dotations pourront couvrir tous types de dépenses découlant des objectifs du projet (achat de petit équipement lié au projet, expérimentations, observations, collectes de données, méta-analyses, modélisation, développement d'outils, frais de déplacements, etc.), excepté des équipements lourds (dont le coût est supérieur à 4000€ HT). Elles pourront aussi couvrir des prestations. Les dépenses de personnel de recherche non permanents (post-doctorants, ingénieurs, stages, etc.) sont éligibles et calculées sur la base des grilles salariales et des règles appliquées par la tutelle qui gérera les fonds attribués. Les allocations doctorales ne sont pas éligibles au financement MarinOc.

b. Typologie des actions finançables

Plusieurs types d'actions au sein des projets de consortium pourront être soutenues financièrement (pour un budget maximal de 200 000 €), telles que :

- Living labs et projets expérimentaux sur le terrain, impliquant usagers, gestionnaires et chercheurs ;
- Exploitation et analyse de données existantes, notamment en vue d'identifier des tendances ou lacunes sur des zones clés ;

- Bilans interdisciplinaires de l'état des connaissances sur des problématiques ou territoires cibles ;
- Projets de recherche ancrés dans une démarche interdisciplinaire ;
- Projets de développements techniques et/ou technologiques.

c. Modalités administratives et de gestion financière

Les projets soumis devront respecter les modalités administratives et financières suivantes :

- Conformément aux accords entre les instituts de recherche et la Région, **aucun frais de gestion** ne pourra être prélevé sur les attributions financières ;
- Les fonds seront attribués aux unités dont les tutelles sont partenaires de MarinOc ;
- Pour les unités de recherche ayant l'UM comme co-tutelle, les fonds seront versés sur une ligne financière de l'UM ;
- Pour les unités de recherche n'ayant pas l'UM comme co-tutelle, les fonds seront mis en place via une convention de reversement, après discussion entre les porteurs de projets et MarinOc ;
- Toutes les dépenses devront être engagées dans le respect des cadrages administratif et financier de l'UM et de la Région Occitanie. Les reversements donneront lieu à justification financière auprès de l'UM. Toute somme engagée en dehors de ces cadres pourra être réclamée à l'unité de recherche ayant engagé les fonds ;
- Les dépenses devront se faire dans le cadre temporel du calendrier MarinOc. Tout changement devra recevoir l'agrément de MarinOc.

d. Engagement des participants (unités de recherche et partenaires)

- Les participants aux projets s'engagent à citer MarinOc, la Région Occitanie et l'Université de Montpellier (UM) dans toutes leurs présentations du projet et publications (voir citations à inclure au paragraphe 6.).
- Le/la porteur.se et co-porteur.se du projet s'engage à rendre un bilan annuel d'avancement du projet, un rapport final et à participer aux événements de restitution et autres événements organisées par MarinOc.
- Les participants des projets effectueront les démarches d'obtention des autorisations de recherche nécessaires dans les secteurs réglementés (par ex., APA, bioéthique).
- Les participants s'engagent à développer une démarche de « recherche responsable » et de « sciences ouvertes » afin de favoriser les bonnes pratiques et la diffusion des résultats et outils pouvant servir la communauté scientifique et à la transition écologique des territoires marins et littoraux

occitans (plan de gestion et de partage des données et des résultats, éthique de la recherche, actions pour promouvoir l'égalité et la non-discrimination au travail, etc.) selon les règles des organismes et établissements des partenaires du projet.

5. Publication et communication

Les projets lauréats de l'appel à projet MarinOc 2026 s'engagent à respecter les règles de publication suivantes :

- [Intégrer les logos](#) du Défi Clé MarinOc, de la Région Occitanie et de l'Université de Montpellier sur vos **supports de communication**.
- Indiquer le financement régional **dans toute publication** en utilisant les mentions suivantes :
FR : Ce travail a bénéficié d'une aide de la Région Occitanie au titre du « Défi Clé MarinOc » porté par l'Université de Montpellier.
GB : With the support of the Occitanie Regional Council's program « Key Challenge MarinOc »
- Pour les structures de recherche de l'UM, veiller à respecter [la charte de signature des publications scientifiques de l'UM](#)
- Informer MarinOc sur les publications et communications relatives au Défi Clé, ainsi que tout fait remarquable (obtention d'un prix ou d'une distinction par exemple).

6. Contacts et liens

Pour toute question concernant cet AAP, merci d'envoyer un message à l'adresse :

deficle-marinoc-bureau@umontpellier.fr

ou à alyssa.clavreul@umontpellier.fr

Site web MarinOc : <https://marinoc.edu.umontpellier.fr/>

Accès aux documents de l'appel à projets :

<https://marinoc.edu.umontpellier.fr/appel-a-projet-marinoc-2026/>

FAQ de l'appel à projets MarinOc 2026 : <https://marinoc.edu.umontpellier.fr/appel-a-projet-marinoc-2026/faq-aap-marinoc-2026/>

Communication et logos : <https://marinoc.edu.umontpellier.fr/communication/>

7. Etablissements tutelles des unités partenaires du Défi Clé MarinOc



Figure 1 : Logos des établissements tutelles partenaires du Défi Clé MarinOc.
Les établissements tutelles partenaires sont listés en annexe 3.

8. Annexes

Annexe 1 : Feuille de route du Défi Clé MarinOc

La feuille de route du Défi Clé MarinOc est disponible au lien suivant :

http://marinoc.edu.umontpellier.fr/files/2026/07/Defi_Cle_MarinOc_8-avril-2026.pdf

Annexe 2 : rôle des entités impliquées dans les projets

Entité	Définition	Type de contribution au projet
Tutelle partenaire	Etablissement ou organisme identifié comme partenaire du Défi Clé MarinOc. La liste est fournie en fin de document et en annexe 3.	Obligatoire
Unité porteuse	Unité de recherche responsable du pilotage du projet, implanté sur un des 3 pôles géographiques d'Occitanie et ayant au moins une tutelle partenaire de MarinOc parmi ses tutelles. Cette unité devra désigner un responsable scientifique du projet parmi ses effectifs permanents, qui sera le principal interlocuteur de MarinOc.	Obligatoire
Unité partenaire	Unité de recherche impliquée dans le projet, ayant au moins une tutelle partenaire de MarinOc parmi ses tutelles.	Obligatoire, avec au moins un partenaire sur un pôle géographique occitan différent de celui de l'unité porteuse
Partenaire extérieur académique	Unité de recherche n'ayant pas de tutelle partenaire de MarinOc parmi ses tutelles.	Facultatif (partenaires de la Région Occitanie en priorité)
Partenaire extérieur non-académique	Autre organisme, privé ou public, ayant une implication significative dans la conception et la conduite du projet.	Facultatif (partenaires de la Région Occitanie en priorité)
Responsable scientifique / coordinateur	Personnel permanent de l'unité porteuse, désigné comme pilote du projet, dont l'implication dans le projet doit être à au moins 25 % de son temps de travail dans le projet.	Obligatoire
Co-responsable / co-coordinateur	Personnel de l'unité porteuse ou d'une autre unité partenaire du projet désigné comme co-responsable du projet, impliqué à au moins 25 % de son temps de travail dans le projet.	Facultatif

Tableau 1: Tableau synthétisant les différents rôles des organismes, unités de recherche, partenaires et personnels pouvant être impliqués dans le projet

Annexe 3 : Liste des tutelles partenaires du Défi Clé MarinOc

AgroParisTech
Bureau de recherches géologiques et minières (BRGM)
Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (CIRAD)
Centre national d'études spatiales (CNES)
Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS)
École Pratique des Hautes Études (EPHE)
Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer (IFREMER)
École nationale supérieure des mines d'Alès (IMT Mines Alès)
Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (INRAE)
Institut national de recherche en sciences et technologies du numérique (INRIA)
Institut Agro
Institut de Recherche pour le Développement (IRD)
Météo-France
Nîmes Université
Sorbonne Université
Université de Guyane
Université de la Nouvelle-Calédonie
Université de la Réunion
Université de Mayotte
Université de Montpellier
Université de Montpellier Paul Valéry
Université Perpignan Via Domitia
Université de Toulouse